

**COMITE INTERMINISTERIEL SUR LES
INVESTISSEMENTS D'AVENIR**

**21 JUILLET 2010
HOTEL DE MATIGNON**

1. Présentation générale du programme d'investissements d'avenir

Suite à la remise en novembre dernier, par la commission présidée par MM. JUPPE et ROCARD, de ses propositions d'investissements d'avenir, et suite aux arbitrages rendus par le Président de la République en décembre 2009, la loi de finances rectificative du 9 mars dernier a mis en œuvre un programme d'investissement d'avenir de 35 Md€

L'objet de ce programme est préparer la France aux enjeux de demain, en investissant à hauteur de 35 milliards d'euros dans l'enseignement supérieur et la formation, la recherche, les filières industrielles et les PME, le développement durable et le numérique. Au total, avec l'effet de levier des autres financements, et en particulier des cofinancements privés, l'effort total d'investissement attendu est de l'ordre de 60 milliards d'euros.

Priorités	Montant en Md€
Enseignement supérieur et formation	11
<i>Enseignement supérieur</i>	10
5 à 10 initiatives d'excellence	7,7
Opération campus	1,3
Saclay	1
<i>Formation</i>	1
Formation professionnelle	1
Egalité des chances	0,5
Recherche	7,9
Valorisation de la recherche publique	3,5
Laboratoires d'excellence	1
Equipements de recherche	1
Santé et biotechnologies	2,4
Filières industrielles et PME	6,5
Véhicules du futur	1
Aéronautique et espace	2
Petites et moyennes entreprises	2,5
Etats généraux de l'industrie	1
Développement durable	5,1
Energies renouvelables et décarbonées, chimie verte	2,6
Nucléaire de demain	1
Ville de demain	1
Rénovation thermique des logements	0,5
Numérique	4,5
Infrastructures de très haut débit	2
Développement des usages et contenus innovants	2,25
Réseaux électriques intelligents	0,25
Total	35

2. Le pilotage du programme d'investissements d'avenir

Le commissariat général à l'investissement

La mise en œuvre du programme d'investissements d'avenir a été confiée au commissariat général à l'investissement, placé sous l'autorité du Premier ministre et dirigé par René RICOL et son adjoint Jean-Luc TAVERNIER.

Le commissariat général à l'investissement a deux missions principales :

- ◆ de façon spécifique sur le programme d'investissements d'avenir, il pilote le travail interministériel afin de :
 - préparer les décisions du Gouvernement relatives aux conventions entre l'Etat et les opérateurs chargés de la gestion des fonds et de l'exécution des investissements ;
 - coordonner la préparation des cahiers des charges accompagnant les appels à projets et vérifier leur cohérence avec l'action du Gouvernement en matière d'investissement et de réforme des politiques publiques ;
 - coordonner l'instruction des projets d'investissement ;
 - formuler des avis et propositions à l'arbitrage du Président de la République et du Premier ministre ;
 - veiller à l'évaluation, a priori et a posteriori, des investissements et notamment de leur rentabilité.
- ◆ de façon générale, il veille à la cohérence des politiques d'investissements de l'Etat.

Pour assurer ces deux missions, une équipe resserrée a été constituée réunissant des compétences en provenance des secteurs public et privé.

Les personnes recrutées l'ont été à l'issue d'une procédure de sélection rigoureuse associant un cabinet de recrutement et un comité de nomination indépendant, constitué de personnalités d'horizons divers et présidé par Henri LACHMANN.

Etapas de mise en œuvre

La mise en œuvre du programme d'investissements d'avenir se fera en trois phases successives :

- ◆ une première phase de préparation des conventions entre le Premier ministre et chacun des opérateurs (Agence Nationale pour la Recherche, OSEO...) pour fixer les objectifs de chaque action ainsi que les modalités de sélection et d'évaluation des projets. Cette phase est désormais achevée (hors Saclay) ;
- ◆ une seconde phase de gestion des appels à projets : rédaction des cahiers des charges, instruction des dossiers et évaluation par un jury. La décision finale relèvera de l'Etat en dernier ressort ;
- ◆ enfin, une troisième phase de réalisation et de suivi des projets.

Au cours de chacune de ces trois phases, le commissariat général à l'investissement s'assurera de la transparence et de la qualité des procédures de sélection. Il veillera au bon emploi des ressources au regard des retombées attendues, ainsi qu'à la cohérence des différentes actions.

3. Point d'étape sur la mise en œuvre du programme d'investissement d'avenir : l'ensemble des conventions sont conclues¹ et les premiers appels à projet ont été lancés

Comité Interministériel du 3 mai 2010 :

35 conventions entre l'Etat et les opérateurs retenus déclinent le programme d'investissements d'avenir et définissent les modalités de sélection des projets qui seront financés par les "investissements d'avenir".

Le Comité interministériel du 3 mai 2010 a validé les dix premières conventions transmises au Parlement pour avis : Equipements d'excellence ; Santé et biotechnologies ; Fonds d'amorçage ; Financement de l'économie sociale et solidaire ; Refinancement d'OSEO ; Etats généraux de l'industrie : aides à la réindustrialisation ; Etats généraux de l'industrie : Prêts verts ; Rénovation thermique des logements ; Démonstrateurs énergies renouvelables et decarbonées ; Réacteur Jules Horowitz.

Courant mai, 14 conventions ont été validées au niveau interministériel et transmises au Parlement pour avis : l'opération campus (volet investissements d'avenir) ; les instituts Carnot ; les laboratoires d'excellence ; les instituts hospitalo-universitaires (création de cinq IHU) ; les instituts de recherche technologique ; l'espace (développement de l'industrie spatiale) ; les instituts d'excellence sur les énergies decarbonées ; le traitement et stockage des déchets radioactifs ; l'économie circulaire (recyclage) ; les démonstrateurs technologiques aéronautiques et les avions du futur ; création d'un fonds national de valorisation de la recherche ; France Brevets (création du fonds d'investissement pour valoriser les brevets) ; Réseaux électriques intelligents ; la recapitalisation d'Oséo.

Ces conventions ont permis de lancer trois premiers appels à projet pour : les équipements d'excellence ; les cohortes en santé et biotechnologies ; les plateformes dédiées aux biotech.

Des appels à manifestation d'intérêt ont été lancés pour les instituts de recherche technologique et les instituts d'excellence pour les énergies décarbonées.

Parallèlement, les guichets d'aides aux entreprises sur les prêts verts et les aides à la réindustrialisation ont été ouverts.

Comité Interministériel du 21 juillet 2010 :

Dix conventions ont été validées lors du comité interministériel: initiatives d'excellence, développement de l'économie numérique ; ville de demain ; pôles de compétitivité : plateformes mutualisées d'innovation ; pôles de compétitivité : projets collaboratifs de recherche et développement ; internats d'excellence ; véhicules du futur ; réacteur de 4ème génération ; formation en alternance ; états généraux de l'industrie : Filières.

Les investissements d'avenir ont désormais une traduction concrète. A l'issue de cette phase de signature des conventions, les 35 milliards d'euros engagés pour les investissements d'avenir auront été transférés de l'Etat aux opérateurs, exception faite de l'opération d'aménagement du plateau de Saclay dont la convention sera validée en septembre.

¹ Hors Saclay.

**LES CONVENTIONS VALIDEES LORS DU COMITE
DU 21 JUILLET 2010**

1. Action « initiatives d'excellence »

1. Soutien du programme d'investissements d'avenir

Opérateur	ANR
Montant engagé par le programme d'investissements d'avenir	7,7 Mds €
Type d'intervention	Dotations non consommables
Bénéficiaires	Groupements d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche
Calendrier	Premier appel à projets lancé en septembre 2010 pour sélection en juillet 2011

2. Contexte de l'action

L'action « initiatives d'excellence » fera émerger 5 à 10 pôles pluridisciplinaires d'enseignement supérieur et de recherche, de rang international, sur le territoire français. Ces pôles seront organisés sous la forme de regroupements territorialement cohérents d'établissements d'enseignement supérieur, universités et écoles, impliquant des organismes de recherche et en partenariat avec des entreprises.

L'action s'inscrit dans la durée et dans une dynamique d'évolution du système d'enseignement supérieur et de recherche. Les candidats devront porter une ambition élevée dans les domaines suivants :

- ◆ excellence et compétitivité de la recherche et de la production scientifique ;
- ◆ excellence et innovation des formations (notamment masters et doctorats), de leur ouverture internationale et de leur capacité d'insertion professionnelle ;
- ◆ intensité des partenariats avec le monde économique, social et culturel ;
- ◆ renforcement de la visibilité et de l'attractivité internationales ;
- ◆ efficacité de la gouvernance.

Sur un site donné, une initiative d'excellence devra porter à un très haut niveau de qualité un « périmètre d'excellence » et, à partir de là, développer une dynamique de structuration et d'entraînement plus globale.

Le périmètre d'excellence englobera ou s'articulera avec les entités sélectionnées par les autres actions du programmes d'investissements d'avenir : laboratoires d'excellence, IHU, IEED, IRT, SATT. Il stimulera de nouvelles voies de recherche, l'émergence de nouveaux laboratoires d'excellence, le développement de formations innovantes, attractives, ouvertes à l'international et l'amplification des liens avec le monde socio-économique.

3. Objectifs du programme d'investissements d'avenir

L'action « initiatives d'excellence » vise à doter les regroupements sélectionnés de moyens exceptionnels pour une ambition de très haut niveau. Ces financements devront s'ajouter aux moyens récurrents dont ils disposent et seront concentrés sur le périmètre d'excellence retenu.

Les initiatives d'excellence seront soutenues au moyen d'un fonds, créé au sein de l'ANR et doté de 7,7 milliards d'euros. Deux appels à projets seront lancés en 2010 et 2011. Le soutien sera apporté à chaque initiative, durant une phase probatoire de quatre ans, sous la forme de montants versés annuellement sur la base des revenus d'une dotation non consommable. À l'issue de la phase probatoire, si les conditions sont remplies, la dotation sera dévolue définitivement à l'initiative d'excellence.

Afin d'opérer la sélection la plus efficace et la plus transparente, les critères de sélection seront connus à l'avance et un jury international mis en place. Le processus de sélection comprendra une phase de pré-sélection et une phase de sélection. Le jury, après avoir le cas échéant sollicité des expertises, avoir procédé à une appréciation des dossiers et à l'audition des candidats, produira un rapport d'évaluation comportant ses recommandations. Ces dernières seront rendues publiques.

Sur cette base et pour l'appel à projets 2010, les décisions seront prises par l'État, pour la pré-sélection en février 2011 et pour la sélection au plus tard en juillet 2011.

4. Illustration

L'action « initiatives d'excellence » a un but simple : créer en France des sites universitaires dont les réalisations sont comparables aux grands sites mondiaux comme Cambridge, Heidelberg, Harvard... Pour l'atteindre, il a été décidé de concentrer des moyens exceptionnels sur les sites d'ores et déjà prêts à se lancer dans la compétition mondiale. Les appels à projets compétitifs permettront de les faire émerger.

2. Action « développement de l'économie numérique »

1. Soutien du programme d'investissements d'avenir

Opérateur	Fonds national pour la société numérique (FSN)
Montant engagé par le programme d'investissements d'avenir	4 250 M€ dont : <ul style="list-style-type: none">- Développement des réseaux à très haut débit : 2 000 M€- Usages, services et contenus numériques innovants : 2 250 M€
Montant total de l'investissement prévisionnel avec l'effet de levier	Supérieur à 8 500 M€
Type d'intervention	Apports en : <ul style="list-style-type: none">- fonds propres, quasi fonds propres, prêts (« investisseur avisé ») ;- subventions, avances remboursables (le cas échéant, avec intéressement de l'Etat aux résultats).
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none">- Opérateurs déployant des réseaux très haut débit et collectivités territoriales- Acteurs de l'économie numérique
Calendrier	Premiers appels à projets : septembre 2010

2. Objectifs

Les financements du Fonds national pour la société numérique (FSN) auront pour objet la mise en œuvre de deux actions complémentaires :

. Développement des réseaux à très haut débit

Cette action, dotée de 2 milliards d'euros, vise :

- à favoriser, dans le cadre du programme national de déploiement du très haut débit, le déploiement d'une boucle locale de nouvelle génération pour les communications électroniques fixes à très haut débit (THD), capable d'offrir dès maintenant à l'abonné des débits de 100 Mbit/s et compatible, à plus long terme, avec des débits encore dix fois supérieurs (de l'ordre de 1 Gbit/s).
- à soutenir des projets complémentaires susceptibles de couvrir les zones les moins denses où le déploiement d'une nouvelle boucle locale n'est pas envisageable à moyen terme².

. Soutien aux usages, services et contenus numériques innovants

Cette action, dotée de 2,25 milliards d'euros, vise à favoriser le développement des services, usages et contenus numériques innovants, au travers de quatre axes :

² par exemple, la modernisation des réseaux existants pour offrir rapidement des débits améliorés dans une perspective de couverture exhaustive à terme du territoire en réseaux à très haut débit fixe, le déploiement de réseaux hertziens terrestres ou satellitaire.

- L'informatique en nuage ou « Cloud Computing ». Les grandes infrastructures mutualisées et les solutions « en tant que service » modifient profondément les modèles économiques de l'industrie informatique. Les investissements d'avenir favoriseront le développement de l'offre de solutions de type « cloud computing ».
- La numérisation et la valorisation des contenus culturels, scientifiques ou éducatifs. La numérisation ouvre la voie à de nouveaux modèles de valorisation des contenus, en rendant par exemple économiquement rentable l'exploitation d'œuvres aujourd'hui inexploitées. L'amélioration par la R&D des technologies de production, de traitement, de gestion et de diffusion des contenus favorisera ces nouveaux modèles.
- Le développement des technologies de base du numérique. La nanoélectronique et le logiciel embarqué constituent le socle technologique du numérique. La maîtrise de ces technologies appelle une action ciblée en termes de R&D industrielle.
- Le développement des nouveaux usages du numérique :
 - o E-santé, qui a le potentiel d'apporter des solutions innovantes plus adaptées aux besoins des patients, par une transformation des systèmes de santé.
 - o Sécurité et résilience des réseaux. La sécurité constitue une condition fondamentale de la confiance dans les échanges numériques et du développement de l'économie numérique. Le développement de solutions techniques appropriées est nécessaire afin de garantir une meilleure sécurité des systèmes d'information.
 - o Systèmes de transport intelligents. En intégrant plus d'intelligence au sein des modes de transport, il est possible d'optimiser les déplacements et de fluidifier globalement les déplacements urbains. Le déploiement de ces technologies requiert la conception et le déploiement de systèmes interopérables.
 - o Ville numérique. Le numérique rendra les environnements urbains plus adaptés aux attentes des populations, comme pourront le démontrer des déploiements importants, à l'échelle d'un quartier ou d'une agglomération préfigurateurs.
 - o E-éducation. Le numérique offre la possibilité d'accéder plus facilement aux contenus pédagogiques, notamment en individualisant la formation. Les projets soutenus contribueront à l'émergence d'une filière du numérique pour l'éducation.

Afin de recueillir les contributions des acteurs, une consultation publique a été organisée du 7 juin au 7 juillet 2010 par le Secrétariat d'Etat à la prospective et au développement de l'économie numérique et le CGI. Cette consultation publique a fortement mobilisé les acteurs, avec plus de 400 réponses reçues. Ses conclusions permettront de préciser les orientations pour chacun des axes thématiques et de lancer les premiers appels à projets.

3. Mise en œuvre

L'opérateur du programme « développement de l'économie numérique » est le Fonds national pour la société numérique. Les prochaines étapes de mise en œuvre sont les suivantes :

- L'appel à projets pour les projets pilotes du programme THD sera lancé au plus tard en septembre 2010.
- Les résultats de la consultation publique sur les « Usages, services et contenus numériques innovants » seront publiés à l'automne 2010, permettant de lancer, en parallèle, les premiers appels à projets de cette action.
- Les guichets financiers pour le programme très haut débit et les interventions en « investisseur avisé » seront ouverts dès le premier trimestre 2011.

- **3. Action « Projets de recherche et développement structurants des pôles de compétitivité »**

1. Soutien du programme d'investissements d'avenir

Opérateur	OSEO
Montant engagé par le programme d'investissements d'avenir	300 M€
Montant total prévisionnel avec l'effet de levier	1125 M€
Type d'intervention	Subvention et Avances remboursables
Bénéficiaires	Entreprises et laboratoires de recherches
Calendrier	Appel à projets à partir de septembre 2010

2. Contexte de l'action

Depuis 2005, la politique nationale des pôles de compétitivité vise à améliorer les perspectives de croissance de la France par le soutien à l'innovation et par la recherche et le développement, orientés vers les besoins des industries et des services. Il est cependant nécessaire d'amplifier cette dynamique pour que les meilleurs pôles français renforcent leur rang à l'international. Il importe de structurer, autour des pôles, des filières industrielles capables de consolider la position des entreprises françaises sur les marchés porteurs.

3. Objectifs du programme d'investissements d'avenir

Les projets de R&D ciblés sont destinés à structurer le tissu industriel existant et renforcer les positions des acteurs industriels sur les marchés porteurs. L'objectif est également de contribuer à l'émergence de nouveaux secteurs. Un tissu de relations industrielles pérennes de grandes, moyennes et petites entreprises pourra ainsi se constituer, autour de leaders industriels, donneurs d'ordres ou offreurs de nouveaux produits ou services très innovants et à haute valeur ajoutée. Au-delà des retombées économiques indirectes attendues de ces structurations de filières, des retombées directes sont également anticipées en particulier en faveur des PME.

4. Illustration

Les entreprises du Pôle de Compétitivité New-Valley souhaitent développer un marché nouveau lié à l'exploitation d'une technologie d'avant-garde développée par l'université COPERNIC. Ensemble, ils définissent un programme de R&D collaboratif qui oriente les travaux de COPERNIC selon les besoins du marché identifiés par les entreprises. Les entreprises conduisent des travaux applicatifs issus des recherches de COPERNIC. Le programme d'investissements d'avenir aide les membres de ce consortium à réaliser leurs programmes de R&D en leur accordant une aide à hauteur de 30 % du coût global du projet.

4. Action « Renforcement de la compétitivité des PMI et des filières industrielles stratégiques »

1. Soutien du programme d'investissements d'avenir

Opérateur	OSEO
Montant engagé par le programme d'investissements d'avenir	300 M€
Montant total prévisionnel avec l'effet de levier	6300 M€
Type d'intervention	Abondement de fonds de garantie Subvention
Bénéficiaires	Fonds de garantie Entreprises et groupements d'entreprises
Calendrier	Septembre 2010

2. Contexte de l'action

Les Etats Généraux de l'Industrie ont permis d'identifier certaines faiblesses structurelles du tissu des PMI, notamment une capacité de financement amoindrie par les conséquences de la crise financière, mais aussi des handicaps spécifiques aux filières industrielles françaises qui se traduisent par un déficit de compétitivité.

La Conférence Nationale de l'Industrie a par ailleurs mis en place des comités stratégiques de filières dont la mission est de renforcer la compétitivité de la filière, notamment par la construction d'une relation partenariale durable entre les différents acteurs.

3. Objectifs du programme d'investissements d'avenir

La mesure vise, d'une part, à soutenir l'offre de crédit aux entreprises, en augmentant la capacité d'action d'OSEO garantie. Cette dotation a un effet de levier très significatif sur les financements bancaires accordés aux PMI, puisque ces fonds permettent la distribution de plus de 5 milliards d'euros de crédits bancaires.

D'autre part, un appel à projets est lancé pour identifier et accompagner les projets ayant un impact structurant sur leur filière industrielle, et qui s'inscrivent dans la continuité des feuilles de route définies par les comités stratégiques de filière.

4. Illustration

La fédération professionnelle TECHNI-MECA souhaite mettre en place une action collective à destination de ses membres qui inclut une démarche de sensibilisation à la stratégie de filière, ainsi que des actions collaboratives examinant les besoins collectifs en termes de réponse groupée à des appels d'offre ou de démarchage de nouveaux marchés, notamment à l'export. Le programme d'investissements d'avenir cofinancera cette action structurante pour la filière.

5. Action « Plates-formes mutualisées d'innovation des pôles de compétitivité »

1. Soutien du programme d'investissements d'avenir

Opérateur	CDC
Montant engagé par le programme d'investissements d'avenir	200 M€
Montant total prévisionnel avec l'effet de levier	700 M€
Type d'intervention	Subvention et Prise de participation
Bénéficiaires	Entreprises et laboratoires de recherches
Calendrier	Appel à manifestation à partir de septembre 2010 Appel à projets à partir de janvier 2011

2. Contexte de l'action

En cohérence avec les priorités de la stratégie nationale de recherche et d'innovation et de l'étude « Technologies Clés 2015 », il apparaît nécessaire de renforcer les actions de soutien à des projets de plates-formes d'innovation. L'objectif est de mettre en place au sein des pôles de compétitivité, les infrastructures destinées à la réalisation d'essais et d'expérimentations pour apporter aux entreprises les moyens de passer de la conception au développement, puis de l'industrialisation à la mise sur le marché de leurs innovations.

3. Objectifs du programme d'investissements d'avenir

Les plates-formes mutualisées d'innovation sont destinées à offrir des ressources (équipements, personnels et services associés) en accès ouvert. Ces outils sont destinés aux membres des pôles de compétitivité labellisés et tout particulièrement aux PME. Elles doivent permettre de mener à bien des projets de recherche et développement, et d'innovation à fortes retombées économiques. Ce type de structure permet de conduire des projets d'innovation et de procéder à des essais et des tests, de développer des prototypes et/ou des préséries, voire de servir de « living labs ».

4. Illustration

Plusieurs entreprises du Pôle de Compétitivité New-Valley souhaitent se regrouper afin d'exploiter une plateforme permettant de réaliser à l'échelle 1 des pièces prototypes, de les tester, puis d'en faire l'industrialisation. Le programme d'investissements d'avenir aide les membres de ce consortium à réaliser leurs programmes de R&D en leur accordant une subvention et en prenant une participation au capital de la structure créée.

6. Action « Réacteur à neutrons rapides refroidi au sodium de 4^{ème} génération à vocation de démonstration technologique et industrielle : ASTRID³ »

1. Soutien du programme d'investissements d'avenir

Opérateur	CEA
Montant engagé par le programme d'investissements d'avenir	651,6 M€
Montant total engagé avec l'effet de levier	Plusieurs milliards d'euros
Type d'intervention	Subvention
Bénéficiaires	CEA
Calendrier	Démarrage en 2010, fin en 2017

2. Contexte de l'action

Le programme ASTRID a pour objectif de permettre à la France d'accéder plus rapidement à la technologie du nucléaire de 4^{ème} génération qui couvre l'ensemble des systèmes nucléaires répondant aux critères suivants : poursuite des progrès en compétitivité et en sûreté atteints sur les réacteurs à eau de génération III, forte économie des ressources en uranium, minimisation de la production des déchets radioactifs, plus grande résistance à la prolifération nucléaire.

3. Objectifs du programme d'investissements d'avenir

L'action financée doit permettre au CEA de conduire les études de conception d'un prototype industriel de réacteur à neutrons rapides, refroidi au sodium de 4^{ème} génération jusqu'au niveau d'un avant-projet détaillé. Le programme ASTRID comporte également les études de faisabilité ou de conception des installations du cycle associé, ainsi que la remise à niveau de grands équipements de R&D et de qualification technologique.

Le programme ASTRID permettra à la France de disposer de l'ensemble des éléments nécessaires au déploiement industriel des réacteurs à neutrons rapides à partir de 2040.

4. Illustration

Le programme ASTRID doit permettre de qualifier et de mettre au point les réacteurs de future génération pour que la France conserve son avance mondiale dans le domaine du nucléaire civil. Cette avance permettra notamment de disposer dans le futur, après la 3^{ème} génération des réacteurs, d'une énergie nucléaire abordable économiquement. La 4^{ème} génération traitera également les questions de l'aval du cycle et de la disponibilité en amont de combustible, soit en accédant à des ressources encore non utilisées, soit par du recyclage accru dans le domaine du combustible.

³ Advanced Sodium Technological Reactor for Industrial Demonstration

7. Action « Ville de demain »

1. Soutien du programme d'investissements d'avenir

Opérateur	CDC
Montant engagé par le programme d'investissements d'avenir	1 000 M€
Montant total prévisionnel avec l'effet de levier	4 400 M€
Type d'intervention	Prise de participations, subventions, bonifications de prêts
Bénéficiaires	Collectivités locales et les acteurs de la ville, publics et privés
Calendrier	A partir de septembre 2010

2. Contexte de l'action

Les villes, qui concentrent 80 % de la population française et 70 % des émissions de gaz à effet de serre, sont au cœur de la lutte contre le réchauffement climatique, la pollution sonore et de l'air, la maîtrise des consommations d'énergie.

La France s'est donnée pour objectif de diviser par 4 d'ici 2050 ses émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990 (le « facteur 4 ») et concourt aux objectifs européens d'améliorer d'ici 2020 l'efficacité énergétique, la pénétration des énergies renouvelables de 20% et de réduire ses émissions de gaz à effet de serre également à 20% («3x20»). Le Grenelle de l'Environnement a déjà pris la mesure de ces enjeux et initié la mutation de la société française vers un nouveau modèle de développement.

3. Objectifs du programme d'investissements d'avenir

Ce programme a pour objet de soutenir l'investissement dans les villes afin de faire émerger un nouveau modèle urbain. Il devra favoriser l'évolution des usages et des pratiques en ville et se développe autour de 4 axes de financement : « réseaux, connexions, énergie », « mobilité durable », « bâti démonstrateur », « espace public et environnement ».

Il s'adresse aux villes s'inscrivant dans la démarche Ecocité du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer et sera étendu par un appel à projet qui sera lancé en octobre 2010.

4. Illustration

Une collectivité locale souhaite développer sur son territoire un projet urbain intégré. Le programme d'investissements d'avenir aidera à la mise en œuvre d'actions exemplaires et démonstratrices en finançant par exemple la technologie nécessaire à la gestion économe des réseaux électriques.

8. Action « véhicule du futur »

1. Soutien du programme d'investissements d'avenir

Opérateur	ADEME
Montant engagé par le programme d'investissements d'avenir	1 000 M€
Montant total prévisionnel avec l'effet de levier	3 000 M€
Type d'intervention	1/3 de subventions, 1/3 d'avances remboursables et 1/3 de prêts à l'industrialisation ou interventions en capital
Bénéficiaires	Entreprises de l'industrie automobile
Calendrier	Cahier des charges des actions en cours de préparation. Début de la sélection des projets au 4 ^e trimestre 2010.

2. Contexte de l'action

Le programme « véhicules du futur » vise à accélérer l'innovation et le déploiement de technologies et usage de mobilité terrestre et maritime sobre. L'impact de ce véhicule sur l'environnement sera réduit. Il prendra en compte l'évolution de la demande et des comportements susceptibles d'intervenir dans les 20 prochaines années. Il s'agit de soutenir des projets innovants de démonstrateurs de recherche associant acteurs publics et privés et mutualisant les moyens et des projets d'expérimentations, faisant ainsi le lien entre la recherche amont et la pré-industrialisation.

3. Objectifs du programme d'investissements d'avenir

Promouvoir le développement des technologies et les organisations innovantes et durables en matière de déplacements terrestres et maritimes.

Favoriser le développement de technologies et d'usages conduisant à des gains significatifs de consommation, à une diminution des rejets de gaz à effets de serre comme à l'amélioration de la sécurité et de la sûreté.

4. Illustration

L'entreprise FUTURCAR souhaite lancer une nouvelle technologie de moteurs diesel de petite cylindrée permettant de réduire de façon importante les taux d'émissions de gaz à effets de serre. Les études semblent prometteuses et il faut maintenant fabriquer un démonstrateur qui permettrait de valider les technologies développées. Le programme d'investissements d'avenir pourra soutenir ce démonstrateur.

9. Action « Internats d'excellence et égalité des chances »

1. Soutien du programme d'investissements d'avenir

Opérateur	Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)
Montant engagé par le programme d'investissements d'avenir	500 M€
Montant total de l'investissement prévisionnel avec l'effet de levier	800 M€
Type d'intervention	Subventions en général en cofinancement
Bénéficiaires	Jeunes collégiens, lycéens et étudiants en classe préparatoire
Calendrier	Appel à candidatures permanent : octobre 2010

2. Contexte de l'action

La diversification sociale de notre enseignement supérieur et le développement de la culture scientifique représentent des atouts économique et sociaux que la France entend promouvoir. Toutefois, certains jeunes issus des quartiers prioritaires et de milieux modestes ne trouvent pas dans leur environnement culturel et pédagogique, les ressources dont ils auraient besoin pour réussir pleinement leur scolarité.

3. Objectifs du programme d'investissements d'avenir

Il s'agit de mettre à disposition de ceux qui en ont besoin des internats d'excellence dotés de moyens pédagogiques

Afin de lutter contre la désaffection des jeunes pour les études scientifiques, des actions auront pour but d'ouvrir la culture scientifique à un large public.

Le programme d'investissements d'avenir vise l'ouverture ou la labellisation de 20 000 places en internats d'excellence, favorisant, le développement d'actions d'enseignement et de centres de diffusion de la culture scientifique.

4. Illustration

Dès la rentrée 2010, sept internats financés par les investissements d'avenir, accueilleront 1 000 élèves de collège et lycée. Ils se situeront à Cachan (94), Douai (59), Maripasoula (97), Marly-le-Roy (78), Montpellier (34), Noyon (60) et Sourdun (77).

10. Action « Investissements dans la formation en alternance »

1. Soutien du programme d'investissements d'avenir

Opérateur	Caisse des dépôts et consignation (CDC)
Montant engagé par le programme d'investissements d'avenir	500 M€
Montant total de l'investissement prévisionnel avec l'effet de levier	830 M€
Type d'intervention	Subventions en cofinancement
Bénéficiaires	Centres de formation en alternance, foyer jeunes travailleurs,...
Calendrier	Appel à candidatures permanent : octobre 2010

2. Contexte de l'action

Le choix d'un développement durable fondé à la fois sur la connaissance et l'économie verte appelle des mutations, notamment en matière d'emploi, de mobilité et de formation. Dans ce contexte, développer et valoriser les formations en alternance facilite l'insertion des jeunes vers des emplois de qualité et constitue une priorité.

3. Objectifs du programme d'investissements d'avenir

- ◆ Moderniser et d'étendre l'appareil de formation en alternance, notamment dans les métiers novateurs liés au développement durable et aux activités numériques, ainsi qu'aux filières retenues lors des Etats généraux de l'industrie ;
- ◆ Développer des solutions d'hébergement adaptées aux besoins des jeunes qui se sont engagés dans une formation en alternance.

Par le biais de ces interventions, le programme d'investissements d'avenir vise la création de nouvelles places d'hébergements et la réalisation d'une cinquantaine de centres de formation en alternance sur le territoire.

4. Illustration

Des industriels et établissements d'enseignement supérieur, regroupés dans un pôle de compétitivité, s'engagent dans un projet de plateforme technologique utilisée pour de nouvelles expérimentations et des formations initiales et continues. Ils font appel aux investissements d'avenir pour que leur projet conduise également au déploiement des formations en alternance avec des possibilités d'hébergement pour les apprentis.